

Observation n°46 du 04/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis opposé à ce projet en raison notamment de l'impact du raccordement et son coût injustifié financé par nos impôts.

La MRAe avait rappelé que le raccordement du projet au réseau électrique fait partie intégrante du projet. Ses impacts doivent à ce titre être compris dans la démarche ERC.

En seule réponse aux diverses remarques de la MRAe, le promoteur précise que le raccordement se fera au poste source de Mirebeau. Mais comment expliquer ce raccord à Mirebeau alors que le promoteur rappelle lui-même : « *D'après le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables, et en accord avec l'article D342-23 du Code de l'énergie, il convient « les gestionnaires des réseaux publics proposent **la solution de raccordement de référence sur le poste le plus proche, minimisant le coût des ouvrages propres définis à l'article D. 342-22 et disposant d'une capacité réservée ou transférable suffisante pour satisfaire la puissance de raccordement demandée** », **en sachant que le poste source le plus proche (comme initialement planifié dans l'étude 2013 - non mise à la disposition du public) est celui de Lencloître.***

Encore une aberration non justifiée par le promoteur qui ne répond que partiellement à la MRAe.

Pour ces incohérences, ce manque de transparence, cette rétention d'explications sincères, merci de rendre un avis défavorable.

Eric MARTINET